

Procès verbal

Saison 2025-2026

ENSEMBLE PV

722

du 25 septembre 2025



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 23 septembre 2025

Procès-Verbal N° 722

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à la Famille de Roger GARCIN suite à son décès, ainsi qu'au club du GF38 où il a été ancien joueur, entraîneur et dirigeant.

Nouvelle organisation concernant le règlement des arbitres pour les compétitions SENIORS D4 et U19 D2.

A l'attention des responsables de clubs,

Nous vous informons qu'à compter de cette saison, **une nouvelle organisation est mise en place concernant le règlement des arbitres pour les compétitions SENIORS D4 et U19 D2.** Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres.

En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés.
Cette mesure vise à simplifier la gestion des indemnités arbitrales.

FRAIS ARBITRAGE 2025-2026 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2025-2026 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U19 D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Du 14 au 21 septembre 2025

Amende 32€

SENIOR D5 / PHASE UNIQUE	E	553299	L.C.A FOOT 38 3
FEMININES A8 / PHASE 1	C	539465	MISTRAL GRENOBLE FC 1
FEMININES A8 / PHASE 1	C	552124	E.VERSAUVINAYROCLAIX 2
FEMININES A8 / PHASE 1	E	517998	MIRIBEL CS 1
U15 D2 / PHASE 1	B	550437	ST MARTIN D HERES FC 3
U15 D3 / PHASE 1	K	580951	MOS 3R 4
FEMININES U15F A8 D1 / PHASE UNIQUE	A	582556	GAPS 1

FORFAIT GENERAL SENIOR

Du14 au 21 septembre 2025

Amende 90€

SENIOR D5

504450 VERSOUD

FORFAIT GENERAL U19

Du14 au 21 septembre 2025

Amende 68€

U19 D1 / PHASE UNIQUE

A

544922 VALLEE DU GUIERS FC 1

FORFAIT GENERAL U13 – FOOT A8

Du14 au 21 septembre 2025

Amende 44€

FEMININES A8 / PHASE 1

C

581944

RO-CLAIX US 1

U13 FILLES BRASSAGE

523821

USVO

U13 D4 / Phase 1

G

536260

CHARVIEU

U13 D4 / Phase 1

G

544922

VALLEE DU GUIERS FC 3

U13 D4 / Phase 1

H

515256

CESSIEU

U13 D4 / Phase 1

H

515884

BOURGOIN 5

U15 A8

504450

VERSOUD

ADDITIF PV SPORTIVE 720

U13 D3 / PHASE 1

E

514916

TULLINS AS 1

FMI NON RETOURNEE

Du14 au 21 septembre 2025

Amende 75 €

Voir PV 722 commission Ethique

**CLUBS NON A JOUR TRESORERIE AU 19 SEPTEMBRE 2025
RELEVÉ 1 JUILLET- AOUT**

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement, en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), **avec date d'effet le 1 OCTOBRE 2025**

Liste des clubs concernés:

533035--- VILLENEUVE AJA
 533557 GRENOBLE DAUPHINE AS
 533686--- VOIRON ASP
 536496---- ECHIROLLES SURIEUX
 539477--- TUNISIENS SMH
 544456 FC2A
 564304--- ENTENTE SPORTIVE MISTRAL
 564634--- GROUPEMENT BREZINS FORMAFoot
 565159--- GJ PAYS VOIRONNAIS CROSSEY

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Trésorier	tbaratier@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr

Nous vous informons que le District de l'Isère dispose désormais d'un compte Instagram officiel, accessible sous le nom : @districtisere38.

Ce nouvel espace a pour objectif de renforcer notre présence digitale et de permettre une meilleure diffusion des informations liées au District.

Nous vous invitons à vous abonner et à relayer cette information.



COMMISSION ARBITRES

MARDI 23/09/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°722

Président de séance : LAZAMI Fouad

Secrétaire de séance : SABATINO Joseph

Présents : SPARAPANO Patrick - KIAL Amenay - BOUAZIZ Djamel - SAINT- ALBIN Laurent - VAGNEUX Luc - THEVENIN Cyril - CHAARI Hassen - CUSANNO Stéphane - BELBACHIR Hamza - HUERTAS Pierre - DEHMANI Monia –

Assistent :

CTDA : BEN EL HADJ Hakim

CD : LOSA Jean Michel.

Excusés :

LALO Aboubakar - KODJADJANIAN Jean Marie - HOCINE Halime - SOZET Jean Louis - MORE Claude - PICARD Brice - LAOUAR Hocine - LAZZAROTTO Jean Laurent - VAILLANT Franck - ABELA Stéphane

arbitres@isere.fff.fr

DATES DES STAGES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ARBITRES PENDANT LA PERIODE DE LA TREVE HIVERNALE – AU DISTRICT DE L'ISERE (SASSENAGE)

Nous vous rappelons les dates des stages obligatoires pour tous les arbitres pendant la période de la trêve hivernale – au District de l'Isère à Sassenage :

- D1- D2 : Matin - le 10/01/2026 de 8H30 à 12H00
- AA : Après-midi - le 10/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- D3- JAD - JAS : Matin - le 17/01/2026 de 8H30 à 12H00
- D3 JEUNES/FEMININES : Après-midi - le 17/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- D4 - D5 : Matin - le 18/01/2026 de 8H30 à 12H00.

La présence des arbitres est obligatoire, en cas d'indisponibilité, les arbitres devront en aviser la CDA et participer à une autre session.

REUNION PLENIERE du 23 Septembre 2025

AUDITIONS

A.A : Suite à l'audition, la CDA passe à l'ordre du jour .

L.D. : Transmis pour suite à donner à l'intéressé .

ORDRE DU JOUR

1- Rappel droit de réserve - collaboration au sein de la CDA - organigramme avec coordonnées

Intervention de Lazami Fouad :

Qui nous transmet des exemples, avec les recommandations et les points à améliorer. Il laisse ensuite la parole au représentant du Comité Directeur.

Intervention de LOSA Jean Michel :

Qui nous demande le respect des exigences mises en place par le comité directeur et nous parle du cap à suivre pour la CDA dans le futur.

2 - OUVERTURES D'ENQUETES et REPONSES AUX COURRIERS .

Intervention SABATINO Joseph :

Mis en place d'un fichier pour les ouvertures d'enquêtes suite à des absences d'arbitres sur des rencontres non justifiées .

Procédure : Envoi de mails aux arbitres concernés avec réponse dans la semaine qui suit leur absence et transmission à la CDA pour suite à donner avec réponse à l'intéressé et sur PV pour les clubs concernés par l'absence de l'officiel .

Lecture et études de 2 ouvertures et fermetures d'enquêtes mises su PV semaine dernière pour les arbitres concernés et les clubs.

3 - POLE DESIGNATIONS

a) Réorganisation suite au départ de Sylvain (observateur) - Suivi dernière FIA pour la reprise anciens arbitres de ligue qui reviennent à l'arbitrage.

Le pole désignations est le point le plus important, suite aux derniers éléments évoqués par les désignateurs, l'organisation dans certaines catégories est à revoir au sein de la CDA dans les semaines qui suivent.

Les personnes en place assurent l'intérim pour l'instant.

4-REUNION OBSERVATEURS et CANDIDATURES

Intervention BEN EL HADJ Hakim :

Hakim revient sur la formation enrichissante des observateurs qui a été très appréciée par les participants .

- Il prévoit prochainement une observation en pratique sur le terrain, d'un arbitre lors d'une rencontre officielle.
- Puis faire un débriefing collectif avec l'ensemble des observateurs.

Mails reçus pour candidatures observateurs :

Transmis au comité Directeur pour validation :

F - M - avis favorable de la CDA . - - V - G - : avis défavorable de la CDA .

Informations aux arbitres pour les observations :

Seuls les observateurs officiels du district sont habilités à rentrer dans votre vestiaire pour débriefer sur la prestation de votre match .

5 - REFERENTS ARBITRES :

IL faut définir le rôle et la communication du référent arbitres pour éviter les dysfonctionnements et la multiplication d'intervenants sur un même sujet ! voir pour mettre en place un organigramme avec les contacts par pôles et les coordonnées des personnes concernées.

6 - REUNIONS D'AVANT SAISON SENIORS ET JEUNES

Un calendrier des réunions a été mis en place pour les réunions d'avant saison pour toutes les catégories d'arbitres qui sont obligatoires.

Voir les dates pour chacune des réunions par catégories sur le PV de la semaine dernière.

7- POLE FIDELISATION

Renouvellements licences et effectifs :

En début de saison nous avons effectué des appels pour les arbitres qui n'étaient pas à jour pour voir les problèmes et les conseiller il y avait à la reprise 109 arbitres pas à jour .

Aujourd'hui il y a 54 arbitres qui ne sont pas à jour dans lesquels une douzaine ne repartira pas pour diverses raisons (études, départs , arrêts).

8 - QUESTIONS DIVERSES

- Demande pour les désignations pour revenir à un délai de parution de 10 jours avant la date de la rencontre, vu avec les désignateurs pour aller dans ce sens au plus tôt.

- Stage réunion FUTSAL - En cours pour définir la date et le lieu avec les arbitres concernés.

- Demandes de certains arbitres D4 (4) pour intégrer la catégorie D3 JEUNES pour n'officier que les samedis, voir en CDA pour la réponse à donner .

- Points sur les tutorats : SAINT -ALBIN Laurent fait le point sur les jeunes arbitres et les tuteurs.

FIN DE LA REUNION 22H30 -

COURRIERS DES CLUBS - LIGUE

SAINT MARTIN D'HERES FC : Absence de l'arbitre BN. Enquête en cours.

THODURE BEAUREPAIRE : Absence de l'arbitre SF. Avec nos excuses car sa licence est non à jour.

VERSAU : Absence d'arbitre VERSAU-AIX – féminines à 11

Demandes d'arbitre :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).

- Courrier US RO CLAIX - Coupe Isère U15 Pierre Dubois : **US RO CLAIX-DEUX ROCHERS** du 27/09/2025
- Courrier US RO CLAIX : **US RO CLAIX-ST MARCELLIN OL 2** - U17 D3 du 27/09/2025
- Courrier Ent. Domène Crolles : Match féminines à 8 - **MISTRAL - ENT DOMENE CROLLES** du 28/9/2025

- Courrier LIERS FC1 : Match Féminines à 8 - **LIERS FC 1 - VIRIEU VALONDRAS FC 2** du 28/09/2025 ;
-

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

POKAM A. : Lu et noté. La gestion de la licence est du ressort du médecin fédéral qui valide le DMA et de la Ligue qui établit la licence.

AL JOUAID A. : Lu et noté.

BRIOUA M. : Concernant les arbitres auxiliaires. Lu et noté. Remerciements.

BRIOUA N. : Justificatifs reçus.

ARAUJO DA SILVA M. : Lu et noté

MORAUX G. : Lu et noté. Transmis au désignateur

REVIGLIONO E. : Transmis au service compétent

ARSLANTAS D. : Lu et noté

N'NOMO K. : Lu et noté

OFLAZ A. : Lu et noté.

CHETOUANI M.R. : Lu et noté. Transmis au service compétent

COLAS E. : Transmis au désignateur.

COELHO P. : Concernant l'absence d'un arbitre. Lu et noté.

TSIMBUMBU M. : Lu et noté

Président de séance

LAZAMI Fouad

Secrétaire de rédaction

SABATINO Joseph

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 23 Septembre 2025 à 18H

Procès-Verbal N°722

Président
Présents

: DUTCKOWSKI Yohan
: DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2025-2026.

Courrier :

- **Fc Oisans** : Merci de bien vouloir nous indiquer les matchs où vous souhaitez un délégué.

La commission ne peut pas désigner un délégué en fonction d'une désignation d'arbitre ou non à quelques jours d'un match.

-**St Georges Commiers** : lu et noté

-**Deux Rochers** : lu et noté

-**Nivolas** : lu et noté

-**Entente Domène Crolles** : lu et noté

-**Pierre Châtel** : demande trop tardive

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 27 ET 28 SEPTEMBRE 2025

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U19 D2 POULE D	BOUVESSE	NIVOLAS	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB NIVOLAS
FEMININE A8 POULE C	MISTRAL	ENT DOMENE CROLLES	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB DOMENE CROLLES



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 23 Septembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 722

Président : M. Mallet
Présent : M Mallet

RECIDIVE CLUBS

Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MAURICE L'EXIL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
08 Octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOLOMIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
17 Octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
22 octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
05 Novembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
19 Novembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
10 Décembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

CLAIX FOOTBALL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MAURICE L'EXIL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MAHORAIS GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C PAYS VOIRONNAIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 29 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS FC

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC MISTRAL GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
L.C.A FOOT 38

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O.C EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC SEYSSINS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC NOYAREY

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC PAYS D'ALLEVARD

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O ST MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PAYS D'ALLEVARD

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 Juillet 2026

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

OISANS (Seniors 1) ; GRENOBLE DAUPHINE (Seniors 1) ; FC DEUX ROCHERS (U15D1) ; ST MAURICE L'EXIL (U20 1)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2026

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 722 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes Reçues et Validées

4 Routes ; Asieg ; Balmes N.I ; Batie Divisin ; Beauvoir ; Biliou ; Cessieu ; Charvieu ; Chirens ; Claix F ; Corbelin ; Crossey ; CVL 38 ; Goncelin ; La Sure ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Le Rachais ; Liers ; Miribel les Echelles ; Oisans ; Pays Voironnais ; Sassenage ; Seyssins ; St Cassien St Hilaire de la Cote ; St Joseph de Rivière ; St Paul de Varcès ; St Quentin Fallavier ; Sud Isère ; USVO Grenoble ; Vallée de la Gresse ; Ver sau ; Vinay ; Vourey SP

Listes Reçues **et NON** Validées

Batie Montgascon ;



COMMISSION FEMININES

Réunion du 23 septembre 2025

PV n° 722

Présente : Elodie Diasparra

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon,,Jacques Issartel, Christian Bayle

Courriers : CROLLES, ESTRABLIN, VER SAU, ST ETIENNE DE CROSSEY, FARAMANS, HAKIM BEN EL HADJ SALEM, HERVE GIROUD-GARAMPON, GAPS, RO-CLAIX, MIRIBEL, LIERS, RACHAIS, ECHIROLLES, LA SURE, RACHAIS, SUD ISERE, MOIRANS, GUC, ENT FOOT CHAUSSAGNE, HAUTE TARANTAISE, USVO, ES TARANTAISE

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
catégorie, niveau, poule, date et numéro du match
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler :
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

Article 33 - Heures officielles et durée des matchs

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

HEURES OFFICIELLES pour les U15 F - U18 F à 8 et à 11 Art. 8 des Championnats de jeunes du District Isère

Catégories	Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
	Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
U 15 F	15 H		12 H 30 – 17 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 8	16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 11 (District)		10 H	12 H 30 – 18 H		
U18 F à 11 (InterDistrict)		13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

- U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min ; **les changements se font uniquement pendant les pauses coaching et à la mi-temps** (sauf blessure), même si bon nombre d'éducatrices et éducateurs pensent que les changements à la volée sont autorisés durant le dernier quart temps, cela n'est pas le cas.
- U15F : 2 X 40 min
- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min
- Seniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

D1 : 10 équipes

D2 : 10 équipes

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

5 poules géographiques : 1 de 5 équipes et 4 de 6 équipes

CHAMPIONNAT U 18 F A 11

J2 du 28/09

54782226 – CROLLES – ACADEMIE DU BRION : Samedi 27/09 à 17H30 sur le terrain synthétique

CHAMPIONNAT U 18 F A 8

Poule B

J1 du 27/09

54786965 – RACHAIS – SUD ISERE :12h, au stade Albert Batteux de Meylan,

CHAMPIONNAT U 15 F

D1

J2 du 27/09

54646037 – MOIRANS – GUC : inversion de match, se jouera à 10H30, à l'UFRAPS 2

D2

Poule B

J1 du 27/09

54767795 - ECHIROLLES 2 – LA SURE : 10H, au stade Alice Milliat

Poule C

J1 du 27/09

54767828 – ENT FOOT CHAUSSAGNE – HAUTE TARANTAISE : 14H, au stade de SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE

PLATEAUX U 13 F

1 ère phase : Feuilles de match papier à envoyer obligatoirement par mail à la Commission Féminines. Toute feuille non envoyée fera l'objet d'une amende.

La F M I deviendra obligatoire dans cette catégorie à partir de la 2ème phase.

Phase 1 : début des plateaux le 20 septembre.

Jacques Issartel / Président

P : 06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 23 septembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 722

Président

: M. MALLET

Présents

: M JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 14H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 19/09/2025 au 20/09/2025)

U13 D1	Poule B	SEYSSINET AC 1
U13 D3	Poule E	BEUCROISSANT FC 1
U15 D3	Poule K	MOS3r FC 4
Seniors D5	Poule D	AVENIERES O2
Seniors D5	Poule E	LCA FOOT 38 2
Féminines A11 D2	Poule UNIQUE	FFNI 1
Féminines A11 D2	Poule UNIQUE	ECHIROLLES FC 2

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LES CATEGORIES U12 ET U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match
La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant
Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match
Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :
Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel, les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

- Le score

- Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

- Les changements (onglet Ent/Sor)

- Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 23 septembre 2025 à 19h00

Procès-Verbal N° 722

Président : Patrick MONIER
Membre : Janick LOUIS

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

- 11. Métropolitains :** noté (mise en sommeil saison 2025-2026).
- 12. Poizat :** noté (demande de report match de coupe vs CEA Grenoble).
- 13. CEA Grenoble :** noté (validation engagement équipe 2).
- 14. Vallée de la Gresse :** noté (accord à GSE pour report match de coupe).
- 15. St-Paul-de-Varces:** noté (validation engagement équipe 1).
- 16. Fontaine Les Îles:** noté (accord à GSE pour report match de coupe).

CORRESPONDANTS

Ville de Grenoble, Terrains (stade Bachelard) : Gaylord CAVAGNA, 04.38.24.13.23, sport-planification@grenoble.fr (toute annulation de match programmé à Bachelard doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble).

Liste des correspondants CFSE 2025-2026 : la liste des correspondants ci-dessous sera accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants au <Date_dernière_mise_à_jour (23/09/2025)>.

SENIOR À 8 ET ENTREPRISE, D1						
Número d'affiliation	Nom du club courriel	Équipe	Couleur maillots	Correspondant de l'équipe courriel	Téléphone portable	Terrain
612411	C.A.AIR LIQUIDE SASSENAGE 612411@laurafoot.net	Air Liquide 1	Rouge	Cédric DOLCETTI dolcettic@cedric@gmail.com	06 82 94 61 15	Lundi, 20h30. stade Paul Vieux-Melchior, Sassenage. Terrain synthétique.
				Cédric BENSAAADI cedric.bensaadi@airliquide.com	07 82 78 06 77	
512948	U.S. JARRIE CHAMP 512948@laurafoot.net	Jarrie-Champ 1	Bleu	Marc KASMI marc.kasmi@outlook.fr	07 82 78 06 77	Lundi, 20h00. stade René Perrouault, Champ-sur-Drac. Terrain synthétique.
681077	A.S. FASSON 681077@laurafoot.net	Fasson 1	Rouge	Nabil BENABAR nabil38_13@hotmail.com	07 81 20 32 15	Jeudi, 20h00. stade René Perrouault, Champ-sur-Drac. Terrain synthétique.
				Karim BARKATI barkati38@yahoo.fr	06 68 29 19 71	
546479	E.S. RACHAIS 546479@laurafoot.net	Rachais 1	Rouge (ou bleu)	Bruno JARCYK brunajarc@live.fr	06 45 59 89 19	Jeudi, 21h00. stade Albert Batteux, Meylan. Terrain synthétique.
511676	J.S. SAINT-GEORGOISE 511676@laurafoot.net	Saint-Georges-de-Commiers 1	Jaune et noir	Julien BOCCARDI genao1893@hotmail.fr	06 59 14 61 09	Jeudi, 21h00. stade des Combettes, Saint-Georges-de-Commiers. Terrain synthétique.
550437	SAINT-MARTIN D'HERES F.C. 550437@laurafoot.net	Saint-Martin d'Hères 1	Orange	Guillaume MOULIN g.moulin@hotmail.fr	06 73 43 39 91	Lundi, 20h00. stade Benoît Frachon, Saint-Martin d'Hères. Terrain synthétique.
532637	F.C. SAINT-MARTIN D'URIAGE 532637@laurafoot.net	Saint-Martin d'Uriage 1	Bleu foncé et jaune	Franck CARMINI franck_carmini@yahoo.fr	06 30 97 00 14	Mercredi, 20h00. stade municipal, Les Petites Maisons, Saint-Martin d'Uriage. Terrain synthétique.
				Guillaume LAMIRAND guillaume.lamirand@gmail.com	06 30 97 00 14	
539477	AMICALE TUNISIENNE SAINT-MARTIN D'HERES 539477@laurafoot.net	Tunisiens SMH 1	Bleu	Abdelbasset AZOUZ abdel0038@hotmail.fr	06 20 19 26 68	Mercredi, 20h30. stade Just Fontaine, Saint-Martin d'Hères. Terrain synthétique.
545698	F.C. VALLÉE DE LA GRESSE 545698@laurafoot.net	Vallée de la Gresse 1	Rouge (ou blanc)	Boris ECCHER boris.eccher@gmail.com	06 33 37 79 14	Mercredi, 21h00. stade Aimé Pariat, Vif. Terrain synthétique.
				David PELLISSIER dpellissier38@gmail.com	06 81 39 74 28	

SENIOR À 8 ET ENTREPRISE, D2						
Número d'affiliation	Nom du club courriel	Équipe	Couleur maillots	Correspondant de l'équipe courriel	Téléphone portable	Terrain
520296	U.S. ABBAYE GRENOBLE 520296@laurafoot.net	Abbaye 1	Noir (ou bleu)	Sylvain PERSICO sylper9@gmail.com	06 73 78 65 97	Jeudi, 20h00. stade Stijovic, 50 chemin de la Poterne, Grenoble. Terrain en herbe.
				Rachid LATIALI lattalirachid@gmail.com	06 38 28 94 07	
606259	ASPTT GRENOBLE 606259@laurafoot.net	ASPTT Grenoble 1	Rouge (ou bleu)	Michaël TOUR mick3800@live.fr	06 37 59 46 03	Mercredi 20h45. stade ASPTT, 787 chemin de la Croix-Verte, Montbonnot, Terrain synthétique.
				Christian TOUR tour.christian@gmail.com	06 34 39 46 54	
531219	F.C. LES ÎLES FONTAINE 531219@laurafoot.net	Fontaine Les Îles 1	Bleu (domicile) Blanc (extérieur)	Damien LLAPIS d.llapis@bruleursdeloup.fr	06 76 92 52 73	Mercredi, 20h30. stade Chapays, Maurice Thorez, Fontaine. Terrain synthétique.
610364	GRENOBLE SPORTS ENTREPRISES 610364@laurafoot.net	GSE 1	Noir	Brahim BEN MIMOUN BEL HADI bm.brahim38320@gmail.com	07 78 14 75 63	Lundi, 20h00. stade Gaston Bachelard, Grenoble. Terrain synthétique.
				Rachid ROUANE rachid.rouane@se.com	07 69 07 99 80	
526562	F.C. BOURG D'OISANS 526562@laurafoot.net	FC Oisans 1	Bleu	Loïc TROITSKY settergreen@hotmail.fr	06 63 39 20 63	Lundi, 20h00. stade au lieu-dit Au Nay, Bourg d'Oisans. Terrain en herbe.
				Morgan FAURE morgan.faure1@gmail.com	06 31 65 01 32	
504777	U.S. SASSENAGEOISE F. 504777@laurafoot.net	Sassenage 1	Jaune et noir	Clément MESTRALET clementm365@gmail.com	06 40 34 65 21	Mercredi, 20h30. stade Paul Vieux-Melchior, rue Pierre de Coubertin, Sassenage. Terrain synthétique.
581009	TURCS DE GRENOBLE 581009@laurafoot.net	Turcs de Grenoble 1	Rouge	Serkan KORKMAZ sycho50@hotmail.com	06 88 11 14 34	Lundi, 20h00. stade Gaston Bachelard, Grenoble. Terrain synthétique.
				Maksut KOLBASI turcsgrenoble@gmail.com	06 74 33 52 97	
545698	F.C. VALLÉE DE LA GRESSE 545698@laurafoot.net	Vallée de la Gresse 2	Rouge (ou bleu)	Mathias LOCATELLI mathias.locatelli@hotmail.fr	06 78 49 04 62	Lundi, 21h00. stade Aimé Pariat, Vif. Terrain synthétique.
				Maxime HEINRICH maxime.heinrich@hotmail.fr	06 27 14 56 11	

SENIOR À 8 ET ENTREPRISE, D3						
Número d'affiliation	Nom du club courriel	Équipe	Couleur maillots	Correspondant de l'équipe courriel	Téléphone portable	Terrain
606259	ASPTT GRENOBLE 606259@laurafoot.net	ASPTT Grenoble 2 ST	Noir	Franck GENEVAUX franck.genevaux@gmail.com franck.genevaux@st.com	06 62 59 71 11	Lundi, 20h00. stade ASPTT, 787 chemin de la Croix-Verte, Montbonnot, Terrain synthétique.
611864	A.S. CEA / ST 611864@laurafoot.net	CEA Grenoble 1	Rouge	Julien MALCOIFFE ju_malcoiffe@hotmail.com	06 84 49 40 33	Lundi, 20h00. stade Jean Julien, Sassenage. Terrain en herbe.
		CEA Grenoble 2	Blanc (ou jaune)	Florence DEMIRDIJIAN florence.demian@gmail.com	06 72 57 61 86	
521966	A.S.J. FOOTBALLEURS DOMÉNOIS 521966@laurafoot.net	Domène 1	Rouge et noir	Alessandro RUFFINENGO ruffless@hotmail.fr	06 40 49 53 99	Mardi, 19h30. stade Jean Julien, Sassenage. Terrain en herbe.
				Sylvie PULEIO sylvie.puleio@bbox.fr	06 67 52 82 10	
590249	F.O.C. FROGES 590249@laurafoot.net	Froges 1	Blanc (ou rouge)	Abdelmalek KHENNINE grecoolbert01@gmail.com	06 73 38 88 21	Lundi, 20h00. stade Marius Marais, route du stade, Froges. Terrain en herbe.
				Stéphane NESTA nsreservation38@hotmail.fr	06 20 02 34 53	
547135	A.M.C. POISAT 547135@laurafoot.net	Poisat 1	Rouge (ou noir)	Patrick DI GENNARO patrick.digenaro@free.fr	06 60 67 36 54	Lundi, 20h00. stade municipal, place Gérard Philippe, Poisat. Terrain en herbe.
		Poisat 2	Rouge et blanc (ou blanc)	Anthony GOUINAS goumas.anthony@orange.fr	07 85 84 14 84	Lundi, 20h00. stade municipal, place Gérard Philippe, Poisat. Terrain en herbe.
532637	F.C. SAINT-MARTIN D'URIAGE 532637@laurafoot.net	Saint-Martin d'Uriage 2	Jaune (ou bleu)	Raphaël BRUN raph38@orange.fr	06 86 94 63 13	Lundi, 20h00. stade municipal, Les Petites Maisons, Saint-Martin d'Uriage. Terrain synthétique.
537040	U.S. SAINT-PAUL-DE-VARCES 537040@laurafoot.net	Saint-Paul-de-Varces 1	Vert	Patrick ROGNON 537040@laurafoot.net	06 69 63 48 60	Mercredi, 20h00. stade Grégory Kuchle, Saint-Paul-de-Varces. Terrain synthétique.
551011	F.C. VILLARD-BONNOT GRÉSIVAUDAN 551011@laurafoot.net	Villard-Bonnot Grésivaudan 1	Jaune	Anthony BOUVET anthonyj.bouvet@gmail.com	06 24 85 62 50	Jeudi, 20h00. stade René Bœuf, Villard-Bonnot. Terrain synthétique.
				Benjamin SARAGOSA benjamin.saragosa@fcvbg.com	06 71 78 16 61	

INSTANCES					
Instance	Nom	Téléphone portable	courriel	Observations	
CFSE	Patrick MONIER	06 87 48 43 21	pat.monier@laposte.net	Président de la Commission	Commission Foot en Semaine et Entreprise (réunion tous les mardis soirs) 04 76 26 87 74 foot-entreprise@isere.fff.fr
	Cédric DOLCETTI	06 82 94 61 15	dolcetticedric@gmail.com	Membre de la Commission	
	Farid EL MASSOUDI	06 17 80 04 69	farid.el-massoudi@laposte.net	Membre de la Commission	
	Janick LOUIS	06 86 22 44 90	louisjanick@gmail.com	Membre de la Commission	
Futsal	Christophe CARRETERO	06 99 88 64 01	carretero.c70@gmail.com	Commission Futsal (réunion tous les mardis soirs) 04 76 26 87 74	
	Michel VACHETTA	06 25 25 31 32	vachetta.michel@sfr.fr	futsal@isere.fff.fr	
Règlements	Jean-Marc BOULORD	06 31 65 96 77	reglements@isere.fff.fr jmboulord@orange.fr	Président de la Commission des Règlements	
Trésorerie	Thierry BARATIER	07 66 77 41 44	tbaratier@isere.fff.fr	Trésorier Général du District de l'Isère de Football	
Ville de Grenoble, Territoire	Gaylord CAVAGNA	04 38 24 13 23	sport-planification@grenoble.fr	Terrains municipaux, ville de Grenoble : - Lundi, 20h00. stade Gaston Bachelard, Grenoble. Terrains stabilisés et synthétiques.	
DIF	Secrétariat du DISTRICT de l'Isère de Football	04 76 26 82 90	district@isere.fff.fr	Pour toute correspondance, utiliser l'adresse mail officiel du club : <n° d'affiliation du club >@laurafoot.net	
LAURA	Secrétariat de la LIGUE Auvergne-Rhône-Alpes	04 72 15 30 30	ligue@laura.fff.fr		

NOTE AUX CLUBS

Championnat D3 : St-Paul-de-Varcès 1 remplace Exempt.

Coupe de l'Isère T01 : les matchs non joués sont reportés semaine du 10-14/11/2025.

COUPE DE L'ISÈRE, Tour 1

T01. Vallée de la Gresse 1 (D1) – St-Martin d'Hères (D1).

Mercredi 12/11/2025, 21h00. Vif.

T01. CEA Grenoble 2 (D3) – Poisat 1 (D3).

Lundi 10/11/2025, 19h30. Jean Jullien, Sassenage.

T01. Vallée de la Gresse 2 (D2) – GSE (D2).

Lundi 10/11/2025, 21h00. Vif.

T01. Fontaine Les Îles (D2) – Abbaye 1 (D2).

Mercredi 12/11/2025, 20h30. Fontaine.

T01. Froges 1 (D3) – Domène 1 (D3).

Lundi 10/11/2025, 20h00. Froges.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

J01. St-Martin d'Hères 1 – Rachais 1.

Lundi 29/09/2025, 20h00. Benoît Frachon, Saint-Martin d'Hères.

J01. St-Georges-de-Commiers 1 – Jarrie-Champ 1.

Jeudi 02/10/2025, 21h00. Saint-Georges-de-Commiers.

J01. Fasson 1 – Air Liquide 1.

Jeudi 02/10/2025, 21h00. Champ-sur-Drac.

J01. St-Martin d'Uriage 1 – Vallée de la Gresse 1.

Mercredi 01/10/2025, 20h00. Saint-Martin d'Uriage.

J01. Exempt : Tunisiens SMH 1.

J02. Rachais 1 – St-Georges-de-Commiers.

Jeudi 09/10/2025, 21h00. stade Albert Batteux, Meylan.

J02. Jarrie-Champ 1 – Fasson 1.

Lundi 06/10/2025, 20h00. stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

J02. Air Liquide 1 – St-Martin d'Uriage 1.

Lundi 06/10/2025, 20h30. Stade Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J02. Vallée de la Gresse 1 – Tunisiens SMH 1.

Mercredi 08/10/2025, 21h00. stade Aimé Pariat, Vif.

J02. Exempt : St-Martin d'Hères 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

J01. Turcs de Grenoble 1 – Abbaye 1.

Lundi 29/09/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

J01. Fontaine Les Îles 1 – ASPTT Grenoble 1.

Mercredi 01/10/2025, 20h30. Fontaine.

J01. FC Oisans 1 – Vallée de la Gresse 2.

Lundi, 20h00. Bourg d'Oisans.

J01. Sassenage 1 – GSE 1.

Mercredi 01/10/2025, 20h30. Sassenage.

J02. Vallée de la Gresse 2 – GSE 1.

Lundi 06/10/2025, 21h00. stade Aimé Pariat, Vif.

J02. ASPTT Grenoble 1 – FC Oisans 1.

Mercredi 08/10/2025, 20h30. Montbonnot.

J02. Turcs de Grenoble 1 – Sassenage 1.

Lundi 06/10/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

J02. Abbaye 1 – Fontaine Les Îles 1.

Jeudi 09/10/2025, 20h00. stade Michel Stijovic, la Poterne, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

J01. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Poisat 2.

Jeudi 02/10/2025, 20h00. Villard-Bonnot.

J01. Froges 1 – CEA Grenoble 2 ST.

Lundi 29/09/2025, 20h00. Froges.

J01. CEA Grenoble 1 – Domène 1.

Lundi 29/09/2025, 20h00. Jean Julien, Sassenage.

J01. ASPTT Grenoble 2 – St-Martin d'Uriage 2.

Lundi 29/09/2025, 20h00. Montbonnot.

J01. St-Paul-de-Varces 1 – Poisat 1.

Mercredi 01/10/2025, 20h30. Stade

J02. Poisat 2 – Froges 1.

Lundi 06/10/2025, 20h00. stade municipal, Poisat.

J02. CEA Grenoble 2 – CEA Grenoble 1.

Lundi 06/10/2025, 20h00. Jean Julien, Sassenage.

J02. Domène 1 – ASPTT Grenoble 2 ST.

Mercredi 08/10/2025, 20h00. Salvador Allende, Domène.

J02. St-Martin d'Uriage 2 – Poisat 1.

Mercredi 08/10/2025, 20h00. Saint-Martin d'Uriage.

J02. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – St-Paul-de-Varces 1.

Jeudi 09/10/2025, 20h00. Villard-Bonnot.

RÉUNION D'AVANT-SAISON DE LA CFSE

La réunion d'avant-saison de la Commission Foot en Semaine et Entreprise s'est tenue ce mercredi 3 septembre 2025 à 19h00 au siège du District.

Membres du District présents : Cédric DOLCETTI (CFSE), Farid EL MASSOUDI (CFSE), Janick LOUIS (CFSE) et Patrick MONIER (CFSE).

Clubs présents : Air Liquide (2), ASPTT Grenoble (3), CEA Grenoble (2), Domène (2), Fontaine Les Îles (1), GSE (1), FC Oisans (1), Poisat (2), Saint-Martin d'Hères (1), Saint-Martin d'Uriage (3), Sassenage (2), Vallée de la Gresse (3), Villard-Bonnot Grésivaudan (1).

Réunion : après l'accueil des participants par les membres de la CFSE et un tour de table, l'ordre du jour appelle à l'organisation de la saison 2025-2026.

Correspondance : utilisation de l'adresse officielle du club (<n° d'affiliation>@laurafoot.org) pour tout échange entre les clubs et le district. Rappel qu'il n'est pas nécessaire de mettre l'adresse du district en copie lorsque le courrier est adressé à la CFSE.

Liste des Correspondants : si modifications, informer la CFSE pour mise à jour (isere.fff.fr / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants).

Licences : bureau du club validé avant toute autre demande de licences. **Présentation obligatoire des licences avant le début de chaque match** (application foot compagnon, édition papier). Rappel : le président du club et le dirigeant de l'équipe sont tenus responsables, et peuvent être poursuivis juridiquement, si un joueur non licencié ou jouant sous fausse licence participe à un match officiel de nos compétitions.

Terrains : terrains et créneaux de chaque équipe à confirmer. Parution dans le PV. Rappel début des matchs à Bachelard à 20h00 (informer la CFSE si terrain non disponible). Informer la Ville de Grenoble (Terrains) et la CFSE en cas d'annulation de match à Bachelard.

Feuille de match informatisée (FMI) : tablette envisageable par poule à condition que toutes les équipes de la poule en soit équipée. Aucune poule n'utilisera la FMI.

Feuilles de match (FM) : ne pas envoyer les FM au District mais les scanner sur Footclubs. Les FM sont datées au jeudi, par conséquent les scans des FM et les saisies des résultats ne peuvent s'effectuer qu'à partir du jeudi soir sur Footclubs. Rappel : si besoin, FM vierges disponibles sur le site du District (Documents / Documents et Infos / Feuille de match vierge).

Championnat : 3 divisions (D1, D2 et D3), poule unique, matchs aller et retour.

Coupe de l'Isère : reconduction formule par poules et classement général pour la 1^{ère} phase.

Déplacements : la CFSE insiste sur le bon déroulement des matchs et que certaines équipes font des déplacements conséquents une dizaine de fois contre 1 ou 2 pour leurs adversaires.

Report de match : calendriers et créneaux connus en début de saison, si le match ne se joue pas dans la semaine programmée, les 2 équipes s'organisent pour proposer une date de report à la CFSE. Demande par mail via la boîte mail officielle d'un des 2 clubs avec copie à l'autre club qui devra confirmer (adresse officielle des clubs). Si pas de date proposée, la CFSE choisira la première date disponible. 1 seul report par match (sauf décision du District). Rappel des périodes de demande de report (verte, orange et rouge).

Arbitrage : auto-arbitrage. Possibilité au District ou à la CFSE de demander la désignation d'un arbitre et/ou d'un délégué (frais à partager entre les deux équipes). Frais à charge de l'équipe qui demande un arbitre. En coupe, désignation arbitres à partir des 1/4 de finale.

Dégagement du gardien (nouveau règlement) : 8 secondes maximum, sinon corner pour l'équipe adverse.

Fair-play : retour des équipes en plus avis de la CFSE. Proposition de notation (anonyme) des équipes après chaque match via création d'un lien par championnat et par poule de coupe. Indiquer tout problème (blessures, discipline, etc.) sur la FM. Possibilité réunion avec la Commission Éthique.

CHAMPIONNATS FOOT EN SEMAINE À 8

COUPE DE L'ISÈRE

COUPE DE L'ISÈRE, Tour 1

T01. Vallée de la Gresse 1 (D1) – St-Martin d'Hères (D1).

Mercredi 24/09/2025, 21h00. Aimé Pariat, Vif.

T01. Turcs de Grenoble (D2) – FC Oisans (D2).

Lundi 22/09/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

T01. CEA Grenoble 2 (D3) – Poisat 1 (D3).

Lundi 22/09/2025, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

T01. Rachais 1 (D1) – Air Liquide (D1).



COMMISSION FUTSAL

Mardi 23 SEPTEMBRE 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°722

Président
Présent

: Christophe Carretero
: Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

Courriers :

USBE : Lu et noté (Logo sur site du DIF).

INFO :

Renseigner sur "Footclubs" vos adresses et créneaux de gymnases dès maintenant.

Saison 2025/2026 :

SENIORS

Championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

1° phase (géographique) :

1° journée : S40 (du 30/09 au 05/10/25).

FMI (feuille de match informatisée) :

Des formations sont prévues avant la reprise des compétitions. Contacter la commission FMI (Marc Mallet) qui est toujours disponible pour toutes questions ou informations.

Licences :

Aucun report de rencontre ne sera accepté pour cause de manque de licences sauf nouveaux clubs.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mail (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

JEUNES

Projet de championnats Futsal U18 et U15 :

Vous pouvez vous rapprocher de la commission Futsal ainsi que des techniciens du DIF pour toutes informations.

Noël du Futsal (U6 à U9) :

Week-end du 13 et 14 décembre 2025.

COUPES

Challenge National Futsal U18 et Féminines séniors :

Les finales de Coupe Départementale Futsal pour ces 2 catégories se joueront le week-end du 14/15 février 2026.

Vous pouvez déjà envoyer votre inscription par la boîte mail de votre club à la Commission Futsal.

Dates retenues pour les tours de qualifications de la Coupe Départementale

U13 ; U15 ; U18 et Séniors Féminines :

Week-ends du :

- 20-21/12/2025
- 03-04/01/2026 (si besoin)
- 10-11/01/2026
- 17-18/01/2026

Merci aux clubs Futsal et Foot-Libre de nous contacter si vous avez des gymnases homologués à mettre à disposition du DIF pour le déroulement de ces qualifications.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 23 septembre 2025 à 15h00

Procès-Verbal N°722

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC

Excusés : Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN

BON à SAVOIR

Nombre de joueurs "Mutation" : P.V. 717 - 718

Championnat U17 : P.V. 717 - 718

Match remis : P.V. 720

Match à rejouer : P.V. 720

RAPPEL des Règles du JEU U12 - U13 (à la demande de la commission Sportive)

Categories - licences	U12 - U13
Effectifs de pratique	Football à 8
Remplaçants	4 maximum
Nombre minimal de joueurs	6 par équipe
Tacles	Oui
Mixite	Oui
Surclassement	3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale
Sous-classement	Possibilité U14 F
Dimensions des terrains	1/2 terrain à 11 Si terrain spécifique : 60 à 65 m x 50 m
Zone gardien de but	26 m x 13 m
Hors-jeu	Ligne médiane
Taille des buts	6 m x 2,10 m
Taille des ballons	T4
Temps de jeu max (rencontres plus ateliers)	70 minutes
Durée max des rencontres	60 minutes
Engagement	Au milieu du terrain, interdiction de marquer directement

Coup de pied de but	Libre dans la zone virtuelle 6 m x 9 m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)
Touche	A la main
Corner	Au pied
Coup-francs	Coup-francs directs ou coup-francs indirects
Coup de pied de réparation	9 m
Mise a distance des joueurs	6 m
Prise de balle à la main du gardien sur passe en retrait volontaire d'un partenaire	Interdiction sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13 m
Relance gardien de but	Non protégée
Temps de jeu par joueur	Temps de jeu égal pour tous
Arbitrage	3 arbitres - Assistants = joueurs U12 - U13 Rotation de 15 minutes
Pause coaching	2 minutes au milieu de chaque période

LA C.R. rappelle que les changements dits à la volée (lors de la 4^{ème} période) ne sont pas autorisés.

Pas de défi-jongle en D4 - première phase

CLUBS - Réunion du 15 SEPTEMBRE 2025 - LAuRAFoot

Inactivités partielles

Club : GRESIVAUDAN - n°550152 : Catégories U16 F à U18 F – Enregistrées le 07/09/25.

Club : NOYAREY - n°528946 : Catégories Foot Animation et Foot Animation F – U12 F à U18 F – Enregistrées le 11/09/25.

Club : CHATTE - n°519932 : Catégorie Seniors F – Enregistrée le 09/09/25.

Club : St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573 : Catégorie Seniors F ~~Futsal~~ – Enregistrée le 22/08/25

Inactivité totale

Club : Futsal des GEANTS - n°582073 : Enregistrée le 09/09/25.

COURRIER

St GEORGES de COMMIERS - n°511676 : **Loi du jeu 3** : le remplacement du gardien peut s'effectuer avec un joueur de champ ou un remplaçant. L'arbitre doit être averti et le remplacement a lieu lors d'un arrêt de jeu.

TIGNIEU JAMEYZIEU - n°539828 : Avez-vous contrôlé les licences avant la rencontre ? Même en U13.

U12 - U13 - U15 - U 17 - U19 - Feuilles de match - F.M.I (masculins et féminines)

Arbitre officiel ou bénévole : il est impératif que les entrées des joueurs remplaçants en catégorie U12 - U13 - U15 - U17 - U19 soient portées sur la feuille de match dès les prochaines rencontres. Le District se verrait dans l'obligation de sanctionner comme feuille de match incomplète.

Feuille de match incomplète

25,00 €

Le traitement informatique des réserves pour joueur brûlé ne prend pas en compte les remplaçants n'ayant pas participé !!!

Que se passerait-il si un remplaçant venait à avoir des ennuis de santé nécessitant une visite aux urgences suite à un problème "bénin" durant la rencontre et non participant !!!

Sanction dès la journée du samedi 20/09/2025.

Ci-dessous : listing des clubs amendés lors de la journée des 20-21 septembre pour non-respect des consignes relatives aux joueurs remplaçants participants à une rencontre. (voir P.V. du 16/09/2025)

Catégorie	recevant	visiteur	arbitre	amendes
U13 - D1 A	RACHAIS - n°546479	St MARTIN d'HERES - n°550437		25€ à chaque club
U13 - D1 - A	E.S. MISTRAL - n°564304	PONT de CLAIX - n°550854		25€ à chaque club
U13 - D1 - B	St GEORGES de COMMIERS - n°511676	EYBENS - n°546478		25€ à chaque club
U13 - D1 - C	M.O.S.3R - n°580951	BALMES N.I. - n°550078		25€ à chaque club
U13 - D1 - D	VILLEFONTAINE S.N.I. - n°581501	BOURGOIN- JALLIEU F.C. - n°516884		25€ à chaque club
U15 - D1 - B	Gpt VEZERONCE- HUERT-DOLOMIEU - n°564194	Gpt BALMES- LAUZES - n°561124	Axel VANOLI	25€ à chaque club 25 € à arbitre
Seniors D1	CREYS-MORESTEL - n°553286	La MURETTE - n°504823	Zyed BEN EL HADJ SALEM	25€ à chaque club 25€ à arbitre
U13 - D2 - A	VILLENEUVE - n°533035	St MARTIN d'HERES 4 - n°550437		25€ à chaque club
U13 - D2 - A	VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821	CROLLES - n°517504		25€ à chaque club

U13 - D2 - A	GONCELIN - n°515122	St MARTIN d'URIAGE - n°532637		25€ à chaque club
U13 - D2 - B	EYBENS - n°546478	JARRIE-CHAMP - n°512948		25€ à chaque club
U13 - D2 - B	St GEORGES de COMMIERS - n°511676	F.C.2A. - n°544456		25€ à chaque club
U13 - D2 - C	SEYSSINS - n°530381	MOIRANS - n°581674		25€ à chaque club
U13 - D2 - D	THODURE - n°515121	LA COTE St ANDRE - n°544455		25€ à chaque club
U13 - D2 - E	VILLEFONTAINE S.N.I. - n°581501	l'ISLE d'ABEAU - n°525628		25€ à chaque club
U13 - D2 - E	BOURGOIN- JALLIEU F.C. - n°516884	VEZERONCE- HUERT - n°580949		25€ à chaque club
U13 - D2 - F	St MAURICE L'EXIL - n°536259	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		25€ à chaque club
U13 - D2 - F	BOURGOIN- JALLIEU F.C. - n°516884	UNIFOOT - n°581931		25€ à chaque club
U15 - D2 - A	JARRIE-CHAMP - n°512948	CROLLES - n°517504	Rayan HAMIDI	25€ à chaque club
Seniors D3 -A	TURCS de GRENOBLE - n°581009	CLAIX - n°522619	Adel AYARI	25€ à chaque club 25€ à arbitre

RESERVES D'AVANT MATCH

Dossier n°2526.3 : VALLEE du GUIERS - n°544922 / St ANDRE LE GAZ - n°520603 : U15 - D3 – POULE I – Match n°53588570 du 20/09/2025.

- Dossier ouvert pour joueurs mutés (Art. 160 des R.G. de la F.F.F.)
- Le club VALLEE du GUIERS a écrit sur la F.M.I. : ... *formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs KYLE TIETARD, CHAOUKI BELKHELFA, du club A.S. ST ANDRE LE GAZ, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période*
- Le club VALLEE du GUIERS a confirmé sa réserve par courriel le 22/09/2025.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club VALLEE du GUIERS pour la dire recevable : (joueurs mutés - Art.160 des R.G. de la F.F.F.)

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 2 (deux) joueurs du club St ANDRE LE GAZ possèdent une licence avec cachet mutation dont 2 (deux) joueurs avec un cachet mutation hors période.
- **Article - 160.c des R.G de la F.F.F. : Nombre de joueurs "Mutation" :** *"Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."*

5	TIETARD	Kyle	9603686274	licence saisie le 08/09/2025, enregistrée le 16/09/2025, joueur qualifié le 21/09/2025, avec <u>cachet mutation hors période</u>
6	BELKHELFA	Chaouki	9602443813	licence saisie le 08/09/2025, enregistrée le 08/09/2025, joueur qualifié le 13/09/2025, <u>avec cachet mutation hors période</u>

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club St ANDRE LE GAZ pour en reporter le bénéfice au club de VALLEE du GUIERS.

- St ANDRE LE GAZ - n°520603 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- VALLEE du GUIERS - n°544922 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score de la rencontre : 2 / 5

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club St ANDRE LE GAZ - n°520603

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER 2526.4 : St ANDRE LE GAZ - n°520603 / St QUENTIN FALLAVIER - n°560979 : U15 – D2 - POULE E – MATCH n°53588570 du 20/09/2025.

- Dossier ouvert pour joueurs mutés (Art. 160 des R.G. de la F.F.F.)
- Le club de St ANDRE LE GAZ a écrit sur la F.M.I. : "... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs STEEVE DEMAZIERES, AUREL MEHMETI,

ELYES AIET HOUSSAINE, MOHAMED CAMARA, FLORIAN THIMONGA, NAEL CHARFEDDINE, LENY SEMATI GUERGUEB, NAEL MOHAMED ABDERRAHIM, SYLVAIN EBIALE MAYALA, YOUSSEF MANYANI, MOHAMED SAKRI, YACINE AJGHIGH, YOUSSEF HANLAOUI, du club SAINT QUENTIN FALLAVIER FOOTBALL CLUB, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés.

- Le club de St ANDRE LE GAZ a confirmé sa réserve par courriel le 22/09/2025.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club St ANDRE LE GAZ pour la dire recevable : (joueurs mutés - Art.160 des R.G. de la F.F.F.)

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que 6 joueurs du club St QUENTIN FALLAVIER possèdent une licence avec cachet mutation dont 1 joueur avec un cachet mutation hors période.

➤ **Article - 160.c des R.G de la F.F.F. : Nombre de joueurs "Mutation" :** *"Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."*

	nom	prénom	n° licence	cachet
1	DEMAZIERES	Steeve	2548521896	licence saisie le 20/06/2025, enregistrée le 01/07/2025, joueur qualifié le 06/07/2025, sans cachet mutation.
2	MEHMETI	Aurel	9604167846	licence saisie le 15/07/2025, enregistrée le 15/07/2025, joueur qualifié le 20/07/2025, <u>avec cachet mutation période normale.</u>
3	AIET HOUSSAINE	Elyes	2548435417	licence saisie le 03/09/2025, enregistrée le 03/09/2025, joueur qualifié le 08/09/2025, sans cachet mutation.
4	CAMARA	Mohamed	9604974105	licence saisie le 10/07/2025, enregistrée le 10/07/2025, joueur qualifié le 15/07/2025, <u>avec cachet mutation période normale</u>
5	THIMONGA	Florian	9602930204	licence saisie le 15/07/2025, enregistrée le 15/07/2025, joueur qualifié le 20/07/2025, <u>avec cachet mutation période normale.</u>
6	CHARFEDDINE	Nael	2547967059	licence saisie le 28/08/2025, enregistrée le 28/08/2025, joueur qualifié le 02/09/2025, <u>avec cachet mutation période normale.</u>
7	SEMATI GUERGUEB	Leny	2548557319	licence saisie le 28/08/2025, enregistrée le 28/08/2025, joueur qualifié le 02/09/2025, sans cachet mutation.

8	ABDERRAHIM	Nael Mohamed	2548112486	licence saisie le 05/09/2025, enregistrée le 05/09/2025, joueur qualifié le 10/09/2025, sans cachet mutation.
9	EBIALE MAYALA	Sylvain	9605148681	licence saisie le 12/07/2025, enregistrée le 12/07/2025, joueur qualifié le 17/07/2025, <u>avec cachet mutation période normale.</u>
10	MANYANI	Youssef	9602830373	licence saisie le 05/09/2025, enregistrée le 03/09/2025, joueur qualifié le 08/09/2025, <u>avec cachet mutation hors période</u>
11	SAKRI	Mohamed	2548426571	licence saisie le 03/09/2025, enregistrée le 03/09/2025, joueur qualifié le 08/09/2025, sans cachet mutation
12	AJGHIGH	Yacine	9603588374	licence saisie le 03/09/2025, enregistrée le 03/09/2025, joueur qualifié le 08/09/2025, sans cachet mutation
13	HAMLAOUI	Youcef	9602491968	licence saisie le 04/09/2025, enregistrée le 04/09/2025, joueur qualifié le 09/09/2025, sans cachet mutation

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de St QUENTIN FALLAVIER pour en reporter le bénéfice au club de St ANDRE LE GAZ.

- St QUENTIN FALLAVIER - n°560979 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- St ANDRE LE GAZ - n°520603 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score de la rencontre : 0 / 2

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club St QUENTIN FALLAVIER - n°560979

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVE D'APRES-MATCH

DOSSIER N°2526.16 : VALLEE du GUIERS - n°544922 / La MURETTE - n°504823 : U13 – D1 – POULE C – MATCH n°54215475 du 20/09/2021.

- Dossier ouvert pour joueurs mutés (Art. 160 des R.G. de la F.F.F.)
- Le club La MURETTE a adressé un courriel au DISTRICT ISERE de FOOTBALL, le 22/09/2025 : "... fait réserve d'après match concernant l'équipe de Vallée du Guiers qui a utilisé 5 joueurs mutés au lieu des 4 autorisés

Ces joueurs sont :

- FURLAN Nathan licence n°9602916580
- BEAUD Juliann licence n°9602670450

- MORAS Nolan licence n°9602252748
- FURLAN Dorian licence n°9602916570
- CHIRON Evan licence n°9602597166."

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'après-match du club La MURETTE - n°504823 pour la dire recevable : (joueurs mutés - Art.160 des R.G. de la F.F.F.)

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du match, il s'avère que **5** joueurs du club VALLEE du GUIERS possèdent une licence avec cachet mutation dont aucun joueur avec un cachet mutation hors période.

Article - 160.c des R.G de la F.F.F. : Nombre de joueurs "Mutation" : *"Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."*

	nom	prénom	n° de licence	cachet
1	FURLAN	Nathan	9602916580	licence saisie le 02/07/2025, enregistrée le 02/07/2025, joueur qualifié le 07/07/2025, <u>avec cachet mutation période normale</u>
2	BEAUD	Juliann	9602670450	licence saisie le 27/06/2025, enregistrée le 28/07/2025, joueur qualifié le 02/08/2025, <u>avec cachet mutation période normale</u>
5	BERTHIER	Valentin	9602537246	licence saisie le 23/07/2025, enregistrée le 23/07/2025, joueur qualifié le 28/07/2025, sans cachet mutation
6	MORAS	Nolan	9602252748	licence saisie le 30/06/2025, enregistrée le 01/07/2025, joueur qualifié le 06/07/2025, <u>avec cachet mutation période normale</u>
7	CHERIAA	Younes	9602882574	licence saisie le 28/08/2025, enregistrée le 28/08/2025, joueur qualifié le 02/09/2025, sans cachet mutation
8	FURLAN	Dorian	9602916570	licence saisie le 02/07/2025, enregistrée le 02/07/2025, joueur qualifié le 07/07/2025, <u>avec cachet mutation période normale</u>
9	CHIRON	Evan	9602597166	licence saisie le 30/06/2025, enregistrée le 01/07/2025, joueur qualifié le 06/07/2025, <u>avec cachet mutation période normale</u>
10	RIBET	Nino	9603809127	licence saisie le 30/08/2025, enregistrée le 30/08/2025, joueur qualifié le 04/09/2025, sans cachet mutation

11	HAVARD	Augustin	9602486925	licence saisie le 27/08/2025, enregistrée le 27/08/2025, joueur qualifié le 01/09/2025, sans cachet mutation
----	--------	----------	------------	--

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club VALLEE du GUIERS sans en reporter le bénéfice au club de La MURETTE.

- VALLEE du GUIERS - n°544922 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- La MURETTE - n°504823 : (1 (un) point, 1 (un) but)

Score de la rencontre : 1 / 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club VALLEE du GUIERS - n°544922

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

MATCHS ARRETES

DOSSIER N°2526.5 : TULLINS - n°514916 / M.O.S.3R 3 - n°580951 : SENIORS – D2 – POULE A – MATCH n° 53636869 du 21/09/2025.

Motif : Match arrêté pour cause d'intempéries.

DECISION

Considérant ce qui suit :

L'arbitre officiel de la rencontre a écrit sur la F.M.I. : "Suite à un troisième éclair dans le ciel et la cellule orageuse se rapprochant, le match a été interrompu à la 31^{ème} minute de jeu (score 0-0). Le jeu s'est arrêté sur un coup franc direct en faveur du MOS3R FC dans leur moitié de terrain, en bord de touche coté opposé au banc. Au bout de 20 minutes d'interruption et une légère accalmie, j'ai fait un tour du terrain avec les deux capitaines et des membres du banc. Il a été constaté plusieurs endroits sur le terrain avec des grosses flaques où le ballon ne rebondissait plus, en particulier dans les surfaces de réparations. J'ai jugé le terrain toujours impraticable sur le coup. Au bout de 45 minutes d'arrêt, et avec les éclairs finalement toujours présent. Le match a été officiellement arrêté."

Par ces motifs, constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements décide de donner la rencontre à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°2526.6 : La MURETTE 2 - n°504823 / SASSENAGE - n°504777 : SENIORS – D2 – POULE A – MATCH n° 53636871 du 21/09/2025.

Motif : Match arrêté pour cause d'intempéries.

DECISION

Considérant ce qui suit :

L'arbitre officiel de la rencontre a écrit sur la F.M.I. : " A la 28^{ème} minute du match, un violent orage avec éclairs nous a contraint de nous mettre à l'abri. C'est pourquoi j'ai arrêté le match et ai invité tous les acteurs de la rencontre à rentrer aux vestiaires. Après 45 minutes d'interruption, le terrain, nappé de flaques d'eau, était devenu impraticable. Le délai imparti étant atteint, j'ai dû interrompre définitivement la rencontre. Toutes mes décisions ont été prises avec la collaboration des 2 capitaines."

Par ces motifs, constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements décide de donner la rencontre à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°2526.7 : LA COTE St ANDRE 2 - n°544455 / RIVES - n°517051 : SENIORS – D3 – POULE B – MATCH n° 53691329 du 21/09/2025.

Motif : Match arrêté pour cause d'intempéries.

DECISION

Considérant ce qui suit :

L'arbitre officiel de la rencontre a écrit sur la F.M.I. : " Motif de l'arrêt : Conditions climatiques dantesque orages et éclairs intenses. Pour la sécurité des joueurs et staff, j'ai pris la décision d'un commun accord avec les coachs et capitaines de l'arrêt du match pour des raisons de sécurité."

Par ces motifs, constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements décide de donner la rencontre à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°2526.8 : VINAY - n°533561 / St ANTOINE - n°525330 : SENIORS – D4 – POULE B – MATCH n°53691950 du 21/09/2025.

Motif : Match arrêté pour cause d'intempéries.

DECISION

Considérant ce qui suit :

L'arbitre officiel de la rencontre a écrit sur la F.M.I. : " *Le match a du être arrêté à la 20^{ème} minute du premiers mi-temps, en raison des conditions météorologiques défavorable (Orage,coup tonnerre,fortes pluies et formations des grosses flaques d'eau ayant rendu le terrain impraticable). Le score était alors 1-0 en faveur de l'équipe visiteuse.*"

Par ces motifs, constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements décide de donner la rencontre à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°2526.9 : MIRIBEL - n°517998 / IZEAUX - n°529477 : SENIORS – D4 – POULE C – MATCH n° 53692082 du 21/09/2025.

Motif : Match arrêté pour cause d'intempéries.

DECISION

Considérant ce qui suit :

L'arbitre officiel de la rencontre a écrit sur la F.M.I. : "

Par ces motifs, constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements décide de donner la rencontre à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°2526.10 : CORBELIN 2 - n°504301 / CROSSEY - n°519931 : SENIORS – D4 – POULE C – MATCH n° 53709690 du 21/09/2025.

Motif : Match arrêté pour cause d'intempéries.

DECISION

Considérant ce qui suit :

L'arbitre officiel de la rencontre a écrit sur la F.M.I. : " à la mi-temps du match, il y a eu plusieurs tonnerres lointains . A la reprise, à la 50^{ème} minute, il y a eu un éclair (flash) et un tonnerre assez fort, le son étant arrivé très vite j'ai jugé que l'orage était assez proche. J'ai donc pris la décision de renvoyer les 2 équipes et dirigeants au vestiaire pour leur sécurité. A ce moment le score était de CORBELIN 0 - 2 CROSSEY ; J'ai attendu 15 minutes pour voir si la situation s'arrangeait mais il y a eu un éclair (flash) suivi d'un fort tonnerre assez proche . J'ai décidé à ce moment d'attendre encore un peu avant la reprise . Le ciel étant très sombre et menaçant , et pour protéger l'intégrité physique des joueurs, j'ai donc pris la décision d'arrêter le match après 45 min d'arrêt. Minute du match au moment de l'arrêt : 50ème minute score au moment de l'arrêt : CORBELIN 0 - 2 CROSSEY j'ai informé les capitaines et les dirigeants de ma décision et ils l'ont acceptée et nous avons signé et clôturé la fmi."

Par ces motifs, constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements décide de donner la rencontre à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°2526.11 : POLIENAS - n°532011 / QUATRE MONTAGNES - n°527889 : SENIORS – D5 – POULE B – MATCH n° 54396085 du 21/09/2025.

Motif : Match arrêté pour cause d'intempéries.

DECISION

Considérant ce qui suit :

L'arbitre officiel de la rencontre a écrit sur la F.M.I. : "*Motif de l'arrêt : Match arrêté a la 28 eme minute suite a une pluie abondantes et Tonnerre orage successifs avec l'accord des 2 coachs du délégué et de l'arbitre.*"

Par ces motifs, constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements décide de donner la rencontre à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°2526.12 : VOUREY - n°504649 / NOYAREY 2 - n°528946 : SENIORS – D5 – POULE B – MATCH n°54396088 du 21/09/2025.

Motif : Match arrêté pour cause d'intempéries.

DECISION

Considérant ce qui suit :

L'arbitre officiel de la rencontre a écrit sur la F.M.I. : "*Motif de l'arrêt : Conditions météorologiques (Éclair/orage).*"

Par ces motifs, constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements décide de donner la rencontre à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°2526.13 : VELANNE - n°545040 / BILIEU - n°526807 : SENIORS – D4 – POULE C – MATCH n°53692078 du 21/09/2025.

Motif : Match arrêté pour cause d'intempéries.

DECISION

Considérant ce qui suit :

L'arbitre officiel de la rencontre a adressé un courriel au DISTRICT ISERE de FOOTBALL le 21:09/2025 :
"Match arrêté à la 55^{ème} minute, le terrain suite au gros orage étant devenu impraticable j'ai décidé pour l'intégrité des joueurs de mettre fin au match.

Le score lors de l'arrêt de la partie été de 4 à 1 pour BILIEU."

Par ces motifs, constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements décide de donner la rencontre à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

MATCHS NON JOUES

Dossier n°2526.14 : U.S. VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821 / ECHIROLLES 3 - n°515301 : U17 - D2 – POULE A – Match n°53566649 du 20/09/2025.

Dossier ouvert pour match non joué.

La commission a pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant la rencontre non jouée : *"Nombre de joueurs non atteint."*

DECISION

Considérant ce qui suit :

La C.R. constate que sur la feuille de match - F.M.I., l'équipe VILLAGE OLYMPIQUE présente 11 joueurs et l'équipe ECHIROLLES 3, présente 10 joueurs.

La C.R. demande aux clubx ECHIROLLES - n°515301, U.S. VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821 et à M. l'arbitre officiel M. Hazid BOUZOUZOU, les raisons pour lesquelles le match n'a pu débuté.

Observations à retourner avant le 29/09/2025, délai de rigueur.

Dossier n°2526.15 : EYBENS 3 - n°546478 / St MARTIN d'HERES 3 - n°550437 : U15 - D2 – POULE B – Match n° 53587656 du 20/09/2025.

Dossier ouvert pour match non joué.

La commission a pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant la rencontre non jouée : " *L'Equipe visiteuse n'a pas été en mesure de remplir sa composition pour le match donc le match n'a pu être joué.*"

Considérant ce qui suit :

L'équipe St MARTIN d'HERES n'a pas pu présenter au moins 8 joueurs à l'heure du coup d'envoi.

Art. 159 des R.G. de la F.F.F. - nombre minimum de joueurs, qui stipule : " *Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participe pas.*

2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait.

Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité...»

Par ce motif, la CR donne match perdu par forfait à l'équipe St MARTIN d'HERES pour en reporter le bénéfice à l'équipe de EYBENS.

- St MARTIN d'HERES - n°550437 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- EYBENS - n°546478 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Liste des ententes validées les 25/08, 02/09, 09/09 et 16/09/2025

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U10 - U11	La BATIE MONTGASCON - n°516883	CORBELIN - n°504301	Impossible de déclarer l'entente informatiquement. Chaque club présente ses licences	La BATIE MONTGASCON - n°516883
U10 - U11	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947	POLIENAS - n°532011		ST QUENTIN sur ISERE - n°518947
U10 - U11	RO-CLAIX - n°581944	St HILAIRE du ROSIER - n°564447		RO-CLAIX - n°581944
U13 (2)	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U13	EYZIN-St SORLIN - n°582106	VAREZE - n°547080		EYZIN-St SORLIN - n°582106

U13 (2)	EYZIN-St SORLIN - n°582106	VAREZE - n°547080		EYZIN-St SORLIN - n°582106
U13	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U13	C.V.L.38 - n°553433	O. NORD DAUPHINE - n°581423		C.V.L.38 - n°553433
U13	St HILAIRE de la COTE - n°519877	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573		St HILAIRE de la COTE - n°519877
U13 (2)	C.V.L.38 - n°553433	O. NORD DAUPHINE - n°581423		C.V.L.38 - n°553433
U13	BONNEVAUX - n°553363	LIERS - n°546354		BONNEVAUX - n°553363
U13	NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245	PIERRE CHATEL - n°504533		NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245
U13	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947	POLIENAS - n°532011		ST QUENTIN sur ISERE - n°518947
U13	La BATIE MONTGASCON - n°516883	CORBELIN - n°504301		La BATIE MONTGASCON - n°516883
U15	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U15	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272		Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
U15	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433		O. NORD DAUPHINE - n°581423
U15	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272		Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
U15	LIERS - n°546354	BONNEVAUX - n°553363		LIERS - n°546354
U15	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U15	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U15 (2)	LIERS - n°546354	BONNEVAUX - n°553363		LIERS - n°546354
U15 (2)	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U15	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
U15	F.C. LA PIERRE GRESIVAUDAN - n°564622	FROGES - n°590249		F.C. LA PIERRE GRESIVAUDAN - n°564622
U15	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947	NOYAREY - n°528946		ST QUENTIN sur ISERE - n°518947

U17 (1)	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290	O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17 (1)	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U17	PAYS d'ALLEVARD - n°508634	GONCELIN - n°515122		PAYS d'ALLEVARD - n°508634
U17 (2)	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290	O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN		CHEYSSIEU - n°534738
U17 (2)	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290	O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17	LIERS - n°546354	E.C.B.F. - n°546272	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	LIERS - n°546354
U17	COLLINES - n°553923	THODURE - n°515121		COLLINES - n°553923
U17	RO-CLAIX - n°581944	CHATTE - n°519932		RO-CLAIX - n°581944
U17	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U17	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
U17	CREYS-MORESTEL 2 - n°553286	SERRIERES de BRIORD - n°552904		CREYS-MORESTEL - n°553286
U17 (2)	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U18.F.	St QUENTIN FALLAVIER - n°560979	A.S CHANDIEU-HEYRIEUX - n°582234		St QUENTIN FALLAVIER - n°560979
U18 F	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877	LA COTE St ANDRE - n°544455	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
S.F.	DOMENE n°521966	CROLLES - n°517504		DOMENE n°521966
S.F.	CROSSEY - n°519931	CHARTREUSE-GUIERS n°541514		CROSSEY - n°519931
S.F. à 8	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272		Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
S.F. à 8	G.U.C. Foot FEMININ - n°760278	GIERES - n°504338		G.U.C. Foot FEMININ - n°760278

ENTENTES VALIDEES ce mardi 23 SEPTEMBRE 2025

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
S.F	VER SAU - n°552124	VINAY - n°533561	RO-CLAIX - n°581944	VER SAU - n°552124

S.F. à 8	VER SAU - n°552124	VINAY - n°533561	RO-CLAIX - n°581944	VER SAU - n°552124
U17	CREYS-MORESTEL 2 - n°553286	SERRIERES de BRIORD - VILLEBOIS - n°552904		CREYS-MORESTEL - n°553286

TERRAINS SUSPENDUS – Rappel P.V. n°715 du 22 juillet 2025

DOSSIER n°489 : Club : ABBAYE - n°520296 - D3 - POULE A (saison 2024 -2025) - POULE B (saison 2025-2026)

Le 2^{ème} match concerné par cette décision est prévu le : 05/10/2025 contre RIVES

La rencontre se jouera stade de CRETS EN BELLEDONNE (club PAYS d'ALLEVARD - n°508634) à 15h00

DOSSIER n°341 : Club : GIERES - n°504338 – U19 - D1 – POULE A

Le match concerné par cette décision est prévu le : le 04/10/2025 contre Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU

La rencontre se jouera stade de PONTCHARRA à 16 h 00

CLUBS NON A JOUR TRESORERIE AU 19 SEPTEMBRE 2025

RELEVE 1 JUILLET- AOUT

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement, en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), **avec date d'effet le 1 OCTOBRE 2025**

Liste des clubs concernés:

533035---	VILLENEUVE AJA
533557	GRENOBLE DAUPHINE AS
533686---	VOIRON ASP
536496----	ECHIROLLES SURIEUX
539477---	TUNISIENS SMH
544456	FC2A
564304---	ENTENTE SPORTIVE MISTRAL
564634---	GROUPEMENT BREZINS FORMAFoot
565159---	GJ PAYS VOIRONNAIS CROSSEY



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 23 septembre 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°722

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Dan Marchal, Claude Maugiron, Bernard Buosi.

Excusés : Patrice Gallin, Daniel Hugot, Gilbert Repellin, Daniel Guillard.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U10 U11

Suite au nombre de nouveaux inscrits, les calendriers U10 et U11 ont été refaits fin de semaine 38 (consultables à partir du Lundi 22 Septembre)

Veuillez vérifier vos nouveaux plateaux. Merci

Derniers clubs inscrits : St Hilaire de la Côte en U10-2 poule Bièvre Valloire

- La poule Voiron-St Marcellin U11-1 va être refaite ce jour après les inscriptions de Chirens et Beaucroissant, vérifiez vos nouveaux plateaux
- Seule la feuille de match est obligatoire et est à envoyer par le club recevant ; les feuilles de présence ne sont plus à envoyer.

LICENCES OBLIGATOIRES

Voici la feuille de match avec en surlignage les parties OBLIGATOIRES



FEUILLE DE MATCH CATEGORIE U10 U11

Phase : ☐ Automne☐ Printemps

Poule ...

Plateau N°...

Date: / /20

Club recevant(sans abréviation)

Equipe recevante(A)			Equipe visiteuse(B)		
N°	NOM Prénom	N° Licence	N°	NOM Prénom	N° Licence
1			1		
2			2		
3			3		
4			4		
5			5		
6			6		
7			7		
8			8		
9			9		
10			10		
11			11		
12			12		
Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire	Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire
Dirigeant			Dirigeant		
Signature du Dirigeant ou de l'Educateur			Signature du Dirigeant ou de l'Educateur		
Equipe visiteuse(C)			Résultats des rencontres		
N°	NOM Prénom	N° Licence	Match	score	
1			A / B	/	
2			B / C	/	
3			A / C	/	
4			Arbitrage par la 3ème équipe Equipe A ☐ OUI ☐ non Equipe B ☐ OUI ☐ non Equipe C ☐ OUI ☐ non		
5					
6					
7					
8					
9			Remarques sur le déroulement du plateau COMMENTAIRES		
10					
11					
12					
Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire			
Dirigeant					
Signature du Dirigeant ou de l'Educateur					

Responsable : CLAUDE MAUGIRON: TPH 07 77 20 71 86

U12 U13

**A partir du 23 septembre la commission ne prend plus de nouvelles équipes.
Les clubs qui souhaitent inscrire des équipes devront attendre la deuxième phase.**

D4

Poule C : Incorporer Pierre Chatel 2.

Poule G : Charvieu forfait général.

Entente Saint Siméon / Saint Hilaire 2 est incorporé dans cette poule.

Poule H : Cessieu forfait général - Bourgoin forfait général après la parution du calendrier.

Bouvesse est incorporé dans cette poule.

RAPPEL : En première phase pas de défi jonglage pour la D4

[Les équipes U12 doivent disputer l'épreuve du défi jonglage](#)

Toutes les rencontres seront précédées du défi jonglage, le résultat du défi jonglage doit être reporté sur la FMI dans la rubrique règlements locaux en précisant le nombre de jonglages fait par chaque équipe.

En cas de non saisi du résultat du défi jonglage, les 2 équipes sont pénalisées d'un point.

Numérotation des équipes : Les équipes engagées dans la compétition U12 sont considérées comme équipe 2.

De ce fait pour les clubs ayant engagé une équipe dans cette compétition U12, les équipes U13 participant au championnat D2, D3 et D4 sont numérotées 3, 4, 5 etc.

Responsable : DANIEL GUILLARD : TPH 06.87.34.22.88.

U 15 A 8

**A partir du 23 septembre la commission ne prend plus de nouvelles équipes.
Les clubs qui souhaitent inscrire des équipes devront attendre la deuxième phase.**

Composition des poules U15 à 8 le calendrier sera consultable sur le site en fin de semaine.

Poule A : Moirans 2, Crolles Bernin 3, Monestier, St Martin d'Uriage 2, Sassenage 2, Abbaye.

Poule B : Tignieu Jamezieu 2, Vezeronce Huert Dolomieu 3, Ascol, Cheyssieu Sanne, Cessieu 2, Creys Morestel 3

Le début du championnat est prévu le 27 Septembre.

U 15 A 11

**A partir du 23 septembre la commission ne prend plus de nouvelles équipes.
Les clubs qui souhaitent inscrire des équipes devront attendre la deuxième phase.**

Courriers clubs : Charvieu, Sporting Nord Isère, Cheyssieu La Sanne.

Charvieu : Le report des matchs D3 se fait uniquement sur la première journée

Sporting Nord Isère : Une réponse vous a été donnée par téléphone

Cheyssieu la Sanne : Votre problème est en cours d'être résolu

D2 Poule B : St Martin d'Hères 3 / Gpt Crossey Pays du Voironnais est sans résultats merci aux deux clubs de nous communiquer la feuille de match avec le résultat

Matchs reprogrammés :

D3 Poule D : Journée 1 du 13/09 Ent St Quentin sur Isere Noyarey / Vallée de la Gresse 3 reprogrammé au 08/11.

D3 Poule J : Journée 1 du 13/09 Bouvesse / Bourbre reprogrammé au 08 /11.

U17

**A partir du 23 septembre la commission ne prend plus de nouvelles équipes.
Les clubs qui souhaitent inscrire des équipes devront attendre la deuxième phase.**

Courriers : Mistral FC, Seyssinet, La Tour St Clair, Saint Marcellin, St Georges de Commiers, St Martin d'Hères.

D3 :

Poule B : Villeneuve et Mistral sont incorporés dans cette poule.

Poule I : Estrablin 2 et Seyssinet 3 sont incorporés dans cette poule.

Clubs qualifiés en coupe GAMBARDELLA :

REPORT des rencontres U17 des clubs de : St Georges de Commiers, St Marcellin, la Tour St Clair, ST Martin d'Hères, Vallée de la Gresse.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

**A partir du 23 septembre la commission ne prend plus de nouvelles équipes.
Les clubs qui souhaitent inscrire des équipes devront attendre la deuxième phase.**

D2 : Les clubs évoluant dans ce niveau sont invités à prendre connaissance du PV du bureau du district, concernant la seconde phase de ce niveau

Courrier de Sassenage : La commission ne peut accéder à votre demande.

Clubs qualifiés en coupe GAMBARDELLA :

REPORT des rencontres U19 : St Marcellin, Vallée de la Gresse, St Georges de Commiers.

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

Reports de rencontres du 28 Septembre du fait de la qualification de 6 clubs pour le 4° Tour de la coupe de France

Sont reportés à une date ultérieure, les matchs suivants :

D1 : **Charvieu / Estrablin. Gières** / Vallée de la Gresse.

D2 : **ASIEG** / La Murette 2. Dolomieu / **Balmes Nord Isère.**

D4 : Dolomieu 2 / **Vallée de l'Hien.**

Report des équipes 2 et 3 du club de Vallée de l'HIEH pour que le club puisse préparer sereinement le quatrième tour de la coupe de France du 28 Septembre.

Les tirages des coupes seniors seront sur le site en fin de semaine

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32

VETERANS

Les poules et le calendrier sont consultables sur le site en fin de cette semaine.

Début des compétitions : vendredi 3 Octobre 2025.

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie Brault



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 23 septembre 2025

Procès-Verbal N°722

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 3 octobre 2025 au lundi 6 octobre 2025

STADE PORTE VILLENEUVE

samedi 4 octobre 2025

PLATEAU U8/U9 AJA VILLENEUVE 3 EQUIPES A 10H

MATCH U13 D2 VILLENEUVE / CROLLES A 14H

MATCH U13 D4 VILLENEUVE / ST MARTIN D'HERES A 14H

MATCH U17 D3 VILLENEUVE / FC2A A 16H

MATCH SENIORS R3 VILLENEUVE / US AAG A 19H

dimanche 5 octobre 2025

MATCH SENIORS D3 VILLENEUVE / SASSENAGE A 15H

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 4 octobre 2025

MATCH U15 F A 8 D1 GUC FF / PAYS COULEURS A 10H30

MATCH U15 F A 8 D2 GUC FF / PAYS ALLEVARD A 10H30

PLATEAU U13 F GUC FF 4 EQUIPES A 14H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

dimanche 5 octobre 2025

MATCH SENIORS D3 ASIEG / TUNISIENS SMH A 12H30

MATCH SENIORS D2 ASIEG / SASSENAGE A 15H

lundi 6 octobre 2025

MATCH FOOT ENT A 8 TURCS / SASSENAGE A 20H

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 4 octobre 2025

MATCH U15 D3 FC MISTRAL / VALLEE GRESSE A 15H

dimanche 5 octobre 2025

MATCH SENIORS D5 ES MISTRAL / POISAT A 13H

MATCH SENIORS D2 ES MISTRAL / ST ANDRE LE GAZ A 15H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 4 octobre 2025

MATCH U14 R1 GF38 / AS ST ETIENNE A 13H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 4 octobre 2025

PLATEAU U8/U9 FC2A 3 EQUIPES A 10H30

PLATEAU U11 FC2A 3 EQUIPES A 13H

MATCH U15 D2 FC2A / 2 ROCHERS A 15H

dimanche 5 octobre 2025

MATCH SENIORS D5 FC MAHORAIS / US ABBAYE A 13H

MATCH SENIORS D3 FC2A / CLAIX A 15H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 4 octobre 2025

MATCH U12 GF38 / MANIVAL A 10H

MATCH U15 R1 GF38 / AS ST ETIENNE A 13H

MATCH SENIORS R1 GF38 / ANNECY A 18H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 4 octobre 2025

PLATEAU U10 USVO 3 EQUIPES A 9H

MATCH U12 USVO / VALLEE GRESSE A 11H

MATCH U13 D4 USVO / VERSOUD A 11H

MATCH U13 D2 USVO / GONCELIN A 12H

MATCH U13 D3 USVO / OISANS A 12H

MATCH U15 D1 USVO / MURETTE A 14H

MATCH U17 D2 USVO / VALLEE GRESSE A 16H

MATCH U19 D2 USVO / ST MARTIN D'HERES A 18H

dimanche 5 octobre 2025

MATCH SENIORS D5 USVO / OISANS A 15H



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 23 septembre 2025

Procès-Verbal N°722

FORMATIONS 2025-2026

A partir de cette saison seront autorisés à participer aux formations 4 personnes maximum par club /par session.

Les formations ci-dessous sont ouvertes, pensez à vous inscrire :

NOVEMBRE	CFI U14-U19 (2)	06/11/2025	MOS3R (Septème)
		20/11/2025	
	CFI SENIORS (1)	07/11/2025	
		21/11/2025	
FEVRIER	CFI U6U9 (2)	12/02/2026	Voreppe
		19/02/2026	
	CFI U10U13 (3)	13/02/2025	
		20/02/2026	

Certifications anciens CFF

La Commission Technique vous informe qu'une session de certification anciens CFF (1-2-3) est prévue le **mercredi 05 novembre** prochain.

Public visé : les éducateurs-éducatrices ayant fait la totalité des modules et/ou ayant échoué lors d'une précédente certification.

(Exemple : Module U13 + Module U15 = possibilité de certifier le CFF2).

Petit rappel : les diplômes CFF1 / CFF2 & CFF3 permettent une équivalence jusqu'au **30 juin 2027** en s'inscrivant à une journée complémentaire auprès de la Ligue (voir tableau).

Après cette date, ils seront perdus.

CFI U10-U13 – Creys Morestel

25/09/2025 ET 09/10/2025

Liste des inscrits au 18/09

NOM PRENOM	CLUB
BENNACEUR Aymen	FC2A
BIARD Noah	U.S. CORBELIN
BOUCHOUCHA Karim	FC2A
BOURBOTTE Olivier	CVL 38 FOOTBALL CLUB
BOUZOULA Reda	ST MAURICE L'EXIL
DESVIGNES Leo	CREYS MORESTEL
DURAND Morgan	FOOTBALL CLUB VIRIEU VALONDRAS
EHRISMANN Lucas	C.S. NIVOLAS VERMELLE
GOYET Ylann	C.S. NIVOLAS VERMELLE
GRAND Jerome	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
MARTINEZ Yannick	CREMIEU
MEYRIGNE MARTINEZ Morgane	CREMIEU
MONTET Edgar	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
PEREIRA DO ADRO Nicolas	CREMIEU
PHILIBERT Benoit	O. LES AVENIERES
PINET Pierre	CREYS MORESTEL
ROUAG Diwan	FC 2A
TAIAR Ilyes	BOURGOIN FC

CFI U14-U19 – Creys Morestel

26/09/2025 ET 10/10/2025

Liste des inscrits au 16/09

NOM PRENOM	CLUB
AMERYCKX David	C.S. NIVOLAS VERMELLE
BERLIOZ Fabien	U.S. CORBELIN
BIARD Noah	U.S. CORBELIN
DAGALLIER Joris	LA TOUR ST CLAIR
DI LUCA Julien	U.S. SASSENAGEOISE F.
DIAKITE Bambo	F.C. D'ECHIROLLES
EHRISMANN Lucas	C.S. NIVOLAS VERMELLE
FABRIER Alexis	F.C. D'ECHIROLLES
GIRERD Camille	VALLEE DU GUIERS F.C.
GRANDPERRIN Rodolphe	VALLEE DU GUIERS F.C.
HERBEPIN Florent	U. S. CREYS-MORESTEL
HOUSTE Damien	C.S. NIVOLAS VERMELLE
INFUSO Hugo	F.C. MOIRANS
JOUSSELIN Maxime	CHASSIEU DECINES
KHAMLA Adem	ST MAURICE L'EXIL
MAIRE Grégory	NIVOLAS
MARTINEZ Jérémy	FC SERRIERES DE BRIORD- VILLEBOIS
MUSCILLO Angelo	U.S. CORBELIN
NABOTTI Enzo	F.C. DE LA VALLEE DE L'HEN 38
NANTERIAS Gregory	FC SERRIERES DE BRIORD- VILLEBOIS

PERRICONE Emma
PINTO Michael
ZADI Ble

CLAIX F
CREYS MORESTEL
U.S. SASSENAGEOISE F.

INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles [sur maformation.fff.fr](https://maformation.fff.fr).

Dates :

Journées complémentaires 25/26

02/10/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
20/11/2025	Cournon d'Auvergne (63)
25/11/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
17/12/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
29/01/2026	Annecy (74)
12/02/2026	Salaise sur Sanne (38)*
10/03/2026	Cournon d'Auvergne (63)
09/04/2026	Blavozy (43)*
15/06/2026	St-Prieux-en-Jarez (42)

(* Journées complémentaires qui ne sont pas encore disponibles à l'inscription sur maformation.fff.fr)

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence

La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/simple/ouverture-des-inscriptions-diplomes-federaux-2025/>

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ

MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr